

Auch, le 01 août 2011

Direction des Services du Cabinet

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSTITUTION D'UNE MISSION d'ENQUETE SUITE AUX VIOLENTS ORAGES DE GRELE DU MOIS DE JUILLET 2011

A la suite de violents orages de grêle qui ont sévèrement touché l'ouest du département dans le courant du mois de juillet, et en particulier certaines exploitations viticoles. Etienne GUEPRATTE, Préfet du Gers a constitué par arrêt de ce jour une mission d'enquête chargée de reconnaître la nature et l'étendue des dégâts.

Cette mission d'enquête, associant les représentants de l'administration, de la chambre d'agriculture et de la profession agricole, visitera plusieurs exploitations sinistrées dès le mardi 2 août après-midi.

Le constat qui sera réalisé constitue la première étape d'une éventuelle demande de reconnaissance des dommages ainsi identifiés au titre des calamités agricoles. Seules les pertes de fonds (dommages aux sols et aux ouvrages) et les pertes de récoltes qui seront constatées en 2012 après des travaux de taille sévère réalisés en 2011, sont susceptibles d'être indemnisées dans le cadre de cette procédure, les autres risques étant assurables.